

ETAT-CIVIL CATHOLIQUE / BEAUHARNOIS  
 STE-CECILE, CO. VALLEYFIELD \*1877-1899\*

1887

Milfrid Raymond Lapointe, oncle de  
 bonfant et le marraine Olympia Gendron  
 son épouse de Beauharnois, les quels  
 amies que le père ont signé avec nous.  
 Lecture faite

Elasmpre Gendron  
 Milfrid Raymond Lapointe  
 O. H. Lapointe  
 William Omeura p<sup>re</sup>

B. 172  
 Josephine  
 Edmond Samie

Le quatre vingt huit mil huit cent  
 quatre vingt sept, nous prêtre  
 missionnaire, soussigné, à ce  
 autorisé, sous des sceux, Joseph  
 Benjamin Edmond, né ce jour  
 fils légitime de la regine Samie  
 culti. salut et de Dela Lafleur  
 de cette paroisse. Le parrain  
 est Antoine Lalonde oncle  
 de cette paroisse. Marraine  
 Agilla Samie tante de l'enfant  
 qui tous ont signé avec nous.  
 Lecture faite

Osilda Samie  
 Antoine Lalonde  
 Onézime Jaurig  
 J. Duruchon p<sup>re</sup>

B. 173  
 Hommesdas  
 Mongrain

Le quinze juillet mil huit cent quatre  
 vingt sept, nous, prêtre, curé, soussigné  
 avons supplié les cérémonies de baptême  
 de Hommesdas, baptisé le même jour à  
 la maison, fils légitime de Joseph Mongrain  
 journalier et de Marie Leduc de cette  
 paroisse. furent présents Adèle Leduc  
 et Ois Leduc tantes de l'enfant, lesquels  
 ont déclaré ne savoir signer. Le père  
 est absent. Lecture faite. Les témoins  
 en marge. William Omeura p<sup>re</sup>

William Omeura

Quarante huitième feuille 148

B. 74  
 Léon  
 Préjent

Le quinze juillet mil huit cent quatre vingt  
 sept, nous prêtre vicare soussigné avons  
 inhumé dans le cimetière de cette paroisse  
 le corps de Léon fils légitime de Léon  
 Préjent navigateur et de Marie Lebeuf  
 décédé le veille sur cette paroisse à l'âge  
 de cinq ans et demi. furent présents  
 Léon Préjent soussigné et Pierre Lan  
 vage qui a déclaré ne savoir signer.  
 Lecture faite. Léon Préjent

William Omeura p<sup>re</sup>

B. 174  
 M. Albertine  
 Legault

Le seize juillet mil huit cent quatre vingt  
 sept, nous, prêtre, vicare soussigné, avons bap  
 tisé Marie Albertine, née le même jour  
 fille légitime de Narcisse Legault, culti  
 vateur, et de Julie Laberge de cette  
 paroisse. Le parrain a été Xavier Laberge  
 oncle de l'enfant et le marraine Albertine  
 Legault tous les deux de cette paroisse. La  
 Marraine a signé avec nous. Le père et  
 parrain ont déclaré ne savoir signer.  
 Lecture faite Albertine Legault

William Omeura p<sup>re</sup>

B. 75  
 Hommesdas  
 Mongrain

Le seize juillet mil huit cent quatre vingt  
 sept, nous, prêtre, vicare soussigné, avons  
 inhumé le corps de Hommesdas, fils légitime  
 de Joseph Mongrain journalier et de Marie  
 Leduc, décédé hier sur cette paroisse à l'âge  
 de son jour. furent présents Joseph Mon  
 grain soussigné et Pierre Sauvage qui  
 a déclaré ne savoir signer. Lecture  
 faite Joseph Mongrain

William Omeura p<sup>re</sup>

B. 76  
 Arthur  
 Pita

Le dix sept juillet mil huit cent quatre vingt  
 sept, nous prêtre soussigné avons inhumé dans le cimetière  
 de cette paroisse le corps d'Arthur, fils légitime  
 de Léon Pita, journalier, et de Joseph Leduc

ETAT-CIVIL CATHOLIQUE / BEAUHARNOIS

STE-CECILE, CO. VALLEYFIELD \*1877-1899\*

1887

00259

L. 73  
s'ra Cyrille Solis

Le dix juillet mil huit cent quatre vingt sept, nous, pasteur, curé sousigné, avons tenu dans la paroisse de cette paroisse le corps de messe Cyrille, fils légitime de Polaire Étienne Solis, et de Marie Louise Charvillat, d'ici, lui sur cette paroisse, à l'âge d'un jour et demi. Sont présents Polaire Étienne Solis et Charles Dumarchel qui ont signé avec nous. Lecture faite.

A. Solis Charles Dumarchel  
Alcisé Cellérier, *ph*

No. 33  
Otilard Sauri  
et  
Domenic Benoit

Le onze juillet mil huit cent quatre vingt sept, après la publication d'un ban de mariage, fait au profit de notre messe paroissiale, entre Otilard Sauri, machiniste, domicilié à St Henri des Amériques, fils majeur de défunt Pierre Sauri et d'Emilie Benoit, de St Henri des Amériques, d'une part, et Domenic Benoit, domicilié en cette paroisse, fille majeure de Honni Derant, charcutier, et d'Esther Sauri, de cette paroisse d'autre part, sur laquelle publication, faite à St Henri des Amériques, comme il appert par le certificat de Rivinod, Messire D'Arant, curé des lieux, au vu de l'absence de la publication des deux autres bans, accordés par Messieurs Edouard Charles Solis, archevêque de Montréal, et sur aussi la dispense de l'empêchement de consanguinité double du second au second degré accordés par le même en vertu d'un ordonnance de St Siège en date de trois avril de cette année, ne s'étant rencontrés aucun empêchement au dit mariage, nous, pasteur, curé sousigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur consens à la bénédiction nuptiale en présence de M. Sauri, oncle de l'époux, et d'Henri Benoit, frère de l'épouse, lesquels, ainsi que l'épouse, ont de leur propre main signé. Le prêtre a signé avec nous. Lecture faite.

Acte nul. Le mariage n'a pas eu lieu.  
Alcisé Cellérier, *ph*

Quarante septième feuille 47

B. 170  
jos. Saib  
Laille fer.

Le onze juillet mil huit cent quatre vingt sept, nous, pasteur, curé sousigné, avons tenu dans la paroisse de cette paroisse le corps de messe Joseph Laille fer, journalier et de Malvina Florent de cette paroisse. Le prêtre a été Damour Laille fer, journalier, et la marraine Sylvie Laille fer, son épouse, de cette paroisse. Le prêtre a signé. Le père et la marraine ont déclaré de savoir signer. Lecture faite.

Domenic Benoit  
William O'Neira, *ph*

No. 33  
Angèle Carlette  
et  
Georgina Lidac

Le treize juillet mil huit cent quatre vingt sept, en la absence de la publication de tout ban de mariage, accordé par le Rivinod, Messire Maichal, curé qu'on a de ce diocèse, en faveur d'Angèle Carlette, domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Louis Carlette, commerçant, et de Marie Berardi, de St Fille, dans la paroisse en état, d'une part, et de Georgina Lidac, aussi domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Guillaume Lidac, menuisier, et d'Henriette Dornier, de cette paroisse, d'autre part, ne s'étant rencontrés aucun empêchement au dit mariage, nous, pasteur, curé sousigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur consens à la bénédiction nuptiale en présence de Joseph Morand, sousigné, et de Otilard Sauri, qui a déclaré en avoir signé. Les deux ont signé avec nous. Lecture faite. Lecture faite.

signé avec nous.  
L. M.  
A. P. *ph*

Georgina Lidac  
Otilard Sauri  
Angèle Carlette  
Alcisé Cellérier, *ph*

B. 171  
jos. N. P.  
Lapointe

Le quatorze juillet mil huit cent quatre vingt sept, nous, pasteur, curé sousigné, avons tenu dans la paroisse de cette paroisse le corps de messe Joseph Napoléon Lapointe, né avant hier, fils légitime de Joseph Arthur Lapointe, tenancier de livres, et de Marie Rachel Berger de cette paroisse. Le prêtre a été